



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 62946

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur les conclusions du rapport intitulé Pour une administration électronique citoyenne : méthodes et moyens, de M. Thierry Carcenac, remis au Premier ministre en avril 2001. Dans ce rapport, il est proposé de renforcer les actions de sensibilisation, notamment par l'institution d'une journée logiciel libre qui devrait être organisée systématiquement deux fois par an. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'utilisation des logiciels libres en faveur du développement des systèmes d'information des administrations figure au nombre des priorités inscrites dans le PAGSI, programme d'action gouvernementale pour la société de l'information lancé en 1998. Cette orientation technologique majeure a été depuis lors confirmée et amplifiée par les initiatives des différents ministères, qui ont mis en oeuvre d'importants projets de service public en ligne, élaborés à partir de ces produits logiciels. Les instruments financiers interministériels, le fonds pour la réforme de l'Etat et le fonds interministériel de modernisation ont contribué à la réalisation de certaines de ces initiatives. En matière de sensibilisation et de diffusion des bonnes pratiques, l'ATICA, Agence pour les technologies de l'informaton et de la communication dans les administrations, organise deux fois par an une « journée du Libre », dont les objectifs principaux sont : valoriser l'usage des logiciels libres dans l'administration ; présenter les solutions, les supports et les entreprises du secteur aux administrations. Une « journée du Libre » a été organisée le 5 mars 2001, dans le cadre de la fête de l'Internet. Une deuxième journée s'est déroulée le 15 novembre 2001, qui a permis d'aborder deux thèmes : comprendre les licences du Libre et les relations contractuelles ; les modèles économiques du Libre : quels principes, quelle validité ? Les comptes rendus détaillés de ces deux journées sont diffusés sur le site Internet de l'ATICA : www.atica.pm.gouv.fr/bouquet-libre/libre.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62946

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : fonction publique et réforme de l'État

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3636

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 954